

Aide au retour des migrants : « La décision du retour est toujours un choix sous contrainte »

Par François Héran, le 11/10/2024 à 02h03

Alors que le gouvernement suédois a annoncé vouloir porter l'aide au retour des migrants à 30 000 € par personne à partir de 2026 afin de réduire l'immigration, François Héran rappelle que ces mesures d'incitations financières n'ont jamais été vraiment efficaces.

Nombreux sont les pays occidentaux qui offrent un soutien financier aux demandeurs d'asile déboutés et aux étrangers en situation irrégulière s'ils acceptent de repartir dans leur pays. La Suède pratiquait ce genre d'incitation à raison de 880 € par adulte et 440 € par enfant, soit 2 640 € pour un couple et deux enfants.

Mais le 23 septembre dernier, le gouvernement suédois a créé la surprise en annonçant son intention de multiplier ce montant par douze : 30 800 € par famille. La mesure pourrait entrer en vigueur en 2026, si son coût ne soulève pas trop d'objections.

L'aide au retour en France

La France dispose elle aussi d'un tel programme, mais avec des moyens limités. En 2022, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a financé 3 950 « retours volontaires » (près de 5 000 personnes avec les familles), en octroyant 300 € par personne si le pays d'origine est dispensé de visa, 650 € dans le cas contraire. C'est peu, comparé au nombre des éloignements forcés (11 700 en 2022) et, plus généralement, à celui des déboutés du droit d'asile (plus de 80 000 par an).

Un tiers d'entre eux environ ont également bénéficié d'une « aide à la réinsertion » au pays d'origine (pour monter une petite entreprise, par exemple). Mais ces aides à la réinsertion ont fortement chuté depuis la pandémie, passant de 12 640 personnes en 2018 à 1 580 en 2022. On est loin des objectifs de l'Organisation internationale des migrations (OIM), qui presse les États de mettre en œuvre « *un processus complet de retour, de réadmission et de réintégration* ».

Les retours aidés de migrants coûtent moins cher que les expulsions

Les pays d'origine les plus concernés par l'aide de l'OFII (en nombre absolu de cas) sont la Géorgie, l'Albanie, l'Algérie et le Pakistan. Ce ne sont pas des pays en guerre ou en détresse économique absolue, mais des nations réputées sûres, situées à mi-chemin de l'indice de développement humain.

La Géorgie est une petite Grèce orientale, l'Albanie une nation européenne logée entre l'Italie et la Grèce, l'Arménie une nation liée à l'une de nos diasporas, l'Algérie notre ancienne colonie

de peuplement. Faut-il s'étonner que la France les attire ? Ce sont des sociétés où l'aspiration à migrer va de pair avec les moyens de l'accomplir, quitte à tenter l'aventure par des voies illégales.

Différents degrés d'adhésion volontaire

Dans quelle mesure les retours en question sont-ils volontaires ? L'incitation financière n'agit qu'en résonance avec des motifs préexistants : départ en retraite, désir de rejoindre la famille restée sur place, amélioration de la situation du pays d'origine, menace de l'expulsion. Quant aux immigrés en situation régulière, ils peuvent être mus par les motifs les plus contraires : réussite de leur projet pour les uns, échec pour les autres. Dans tous les cas, la décision du retour est un choix sous forte contrainte.

L'Europe tentée par le durcissement des politiques migratoires

Des experts du Migration Policy Institute, un think tank (*laboratoire d'idées*, NDLR) de Washington qui fait référence, ont classé les retours selon le degré d'adhésion volontaire. Ils mentionnent le retour « sollicité » (le pays d'origine incitant ses ressortissants à revenir), « volontaire » (au sens de l'OMI), décidé « à contrecœur » (vu le climat d'hostilité, la difficulté d'obtenir le regroupement familial, les problèmes de logement), « sous pression » (quand les autorités profitent d'une crise aiguë pour vous pousser vers la sortie moyennant une prime ponctuelle), « obligé » (dispositif légal ciblant les situations irrégulières) et, enfin, « forcé » (expulsion manu militari).

Si les deux extrêmes du spectre ne sauraient se confondre, il existe de l'un à l'autre un continuum complexe. Car trois acteurs entrent en jeu : l'État souverain dans son rôle de gardien de l'ordre, l'individu sujet de droits fondamentaux (quel que soit son statut), le monde économique avec ses besoins. Il n'existe pas d'harmonie préétablie entre ces trois forces : il faut savoir les mettre en balance.

Une incitation financière dysfonctionnelle

Un obstacle majeur aujourd'hui est l'oubli des précédents. Qui se souvient du programme d'aide au retour lancé en 1977 par Lionel Stoléro, alors secrétaire d'État au travail manuel auprès de Raymond Barre ? Les candidats au retour définitif avaient droit à une prime de 10 000 « nouveaux francs » (un million d'anciens), soit plus de 6 000 € actuels. Il fallait avoir résidé en France au moins cinq ans, car le gouvernement s'inquiétait de voir l'immigration maghrébine s'inscrire dans la durée. Lionel Stoléro ne s'en cachait pas : il voulait « favoriser les retours volontaires et mettre fin à la délivrance de toute nouvelle carte de travail ».

Ce fut un échec cinglant. De juin 1977 à décembre 1978, on enregistra 24 500 demandes de retour volontaire, dont 23 300 furent satisfaites, soit 45 000 personnes avec les familles. En définitive, 94 000 personnes profitèrent du programme de 1977 à 1981, date à laquelle François Mitterrand abrogea la mesure pour la remplacer par des accords bilatéraux.

L'intégration des migrants par l'emploi, un chantier en construction

Contrairement aux attentes du gouvernement Barre, l'incitation financière ne séduisit guère les immigrés algériens : ils représentèrent à peine 4 % des retours volontaires, contre 40 % d'Espagnols et 26 % de Portugais. C'est un exemple typique de l'effet d'aubaine : l'incitation financière n'a pas provoqué le retour des immigrés, elle s'est contentée de le hâter pour ceux qui envisageaient déjà de repartir. Quarante-cinq ans après, l'immigration s'est enracinée et banalisée. Quand bien même on transposerait en France le modèle suédois en décuplant les moyens de l'OFII, je doute qu'on puisse ainsi « réduire drastiquement » le nombre des immigrés dans notre pays.

François Héran